

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 novembre 2025

Membres présents : Jean-François CHAPON, Simone DÉLIOT, Vincent DUMÉTIER, Évelyne FEIN, Jean Louis FUMEY, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Pascale MARGUIER, Bernard SÉNÉ

Membres Absents : Cécile FELIX, Marie-Françoise BUNOUST qui donne procuration à Simone DELIOT, Nicolas GIRARDET qui donne procuration à Ludovic PICOD, Hervé BONGLET qui donne procuration à Jean-François CHAPON et Stéphane VALLET

Secrétaire de séance : Claude POIRSON

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du conseil du 19 juin

- 1- GBM - Fonds de concours pour paiement des travaux du ralentisseur Rte de la saline
- 2- GBM – validation des charges transférées 2025
- 3- Convention pluriannuelle de partenariat lecture publique 2025-2029
- 4- Subventions pour l'association Espérance et pour les voyages au Collège de Quingey
- 5- Ouverture du quart des investissements au budget 2026
- 6- Ecriture comptable pour intégration des frais d'études
- 7- Centre de gestion – délibération pour la protection sociale complémentaire
- 8- Proposition de vente d'un bien Place de l'église
- 9- Droits de préemption urbain
- 10- ONF- état d'assiette et affouage
- 11- Questions diverses

1. GBM - Fonds de concours pour paiement des travaux du ralentisseur Rte de la saline

Dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et aires et Stationnement à l'Agglomération Grand Besançon, il a été convenu de déterminer les conditions d'attribution du fonds de concours destiné à l'opération « Vauthiau ».

Cette opération est réalisée dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de sur-qualité de voirie accordé par le secteur concerné en 2024.

La Commune a décidé de l'attribution à GBM d'un fonds de concours d'un montant de **8 500€** et autorise le Maire à signer la convention afférente et à verser ce montant à GBM.

VOTE : POUR à l'unanimité

2. GBM – validation des charges transférées 2025

Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif au transfert de la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique » décrits dans le rapport de la CLECT du 25 septembre 2025.

VOTE : POUR à l'unanimité

3. Convention pluriannuelle de partenariat lecture publique 2025-2029

La convention de partenariat bibliothèque entre le Département du Doubs, la commune de Saint-Vit et les communes associées de Byans-sur-Doubs, Osselle-Routelle et Pouilley-Français est amenée à se renouveler. Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet et autorise le Maire à signer ladite convention

VOTE : POUR à l'unanimité

4. Subventions pour l'association Espérance et pour les voyages au Collège de Quingey

Pour les voyages scolaires au collège de Quingey, la commune de Byans sur Doubs participe à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de chaque famille à hauteur de 70 € maximum.

Cette rentrée scolaire, 3 voyages ont été organisés pour les 6èmes à Lamoura, pour les 5^{ème} à Douarnenez et pour les 3^{ème} à Verdun/Strasbourg. Une enveloppe supplémentaire de 700 euros doit être attribuée

De plus, la commune souhaite verser une subvention exceptionnelle à l'Association Espérance en raison de travaux de réfection de toiture et de remise aux normes de sécurité incendie et d'évacuation pour le foyer cinéma à savoir environ 30 % du montant des travaux restant dus.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer la somme de 7500 euros.

Afin d'équilibrer le budget, il convient

- D'inscrire la somme de 8200 euros sur le compte 6574 subventions aux associations
- De diminuer de la même somme de 8200 euros le compte 615232 entretien de réseaux

Le conseil donne son accord pour l'attribution des subventions détaillées ci-dessus.

VOTE : 10 voix POUR et 3 Abstentions

5. Ouverture du quart des investissements au budget 2026

M. le Maire rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2025 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 219 631 €. Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 sur le budget communal 2026 soit **54 907 €**

VOTE : POUR à l'unanimité

6. Ecriture comptable pour intégration des frais d'études

La commune a demandé la réalisation d'une étude de faisabilité pour les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie à M. MASSON Architecte pour 3000 €. Cette étude a été comptabilisée sur le compte 2031 de frais d'études dans l'attente de la réalisation des travaux.

Cette étude étant suivie du démarrage des travaux, il convient de la réintégrer dans le compte 2131 – travaux sur bâtiment public et de réaliser une écriture comptable comme suit :

Le conseil décide d'inscrire la somme de 3000 euros

- sur le compte 2031/041 en recettes
- sur le compte 2131/041 en dépenses

Le conseil autorise le maire à émettre les écritures comptables correspondantes

VOTE : POUR à l'unanimité

7. Centre de gestion CDG 25 : délibération pour la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le **risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CDG 25 proposé par MNT.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit

50 % de la participation mensuelle avec un plafond de 70 euros maximum (conditions cumulatives)

VOTE : POUR à l'unanimité

8. Proposition de vente d'un bien Place de l'église

Le conseil décline l'offre de 30 000€

9. Droits de préemption urbain

Le conseil ne fait pas valoir son droit à préemption pour :

- La vente du bien AH 106

10. ONF- état d'assiette et affouage

Vente de bois 2025 pour 208 274 € avec 66 068 € de frais et charges ONF.

Programme 2026 – broyage de bois Energie, affouage et coupe d'amélioration sur 20 ha

11. Questions diverses

- Convention pour destruction de nids de frelons

A l'automne, prolifération de nids de frelons. Pas d'intérêt de conventionnement avec la commune car trop cher mais possibilité pour les particuliers de joindre le prestataire « Le guépier de St Vit »

- Avenant travaux de la mairie

Travaux supplémentaires pour 3612.52 € ht pour agrandissement de la porte des WC vers la bibliothèque et aménagement du seuil d'entrée de la mairie

- Lotissement – avancement du projet : dépôt du permis d'aménager le 10 novembre

- Sécurité passage piéton Gare

Suite à des comportements dangereux aux heures d'école des piétons traversant les voies devant le train, la SNCF va fermer le passage depuis le lotissement en direction de la gare et les usagers devront faire le tour.

- Rapport d'activités GBM - service eau et assainissement

- Activités culturelles – compte rendu

- Alignement le long du Chemin des Arbeux en cours en attente de l'acte notarié

- Loyers non encaissés : dette en réduction pour le restaurant

- Bout d'Amont : les barrières à l'entrée de la rue sont en place pour protéger le cheminement piéton et seront bientôt remplacées par des poteaux.

- Eglise : le plafond se détériore. Une vérification des chéneaux et de la toiture sera faite cet hiver par l'entreprise qui réalisera le toit de la mairie.

Il faudrait également que du chauffage soit mise en route régulièrement pour assainir les lieux et éviter les moisissures

Fin de la séance à 20h20